

Aux habitantes et habitants de Chêne-Bougeries

Stationnement à Chêne-Bougeries – mise en œuvre d'une zone unique à macarons.

Chères habitantes et chers habitants de Chêne-Bougeries,

En 2013, notre Commune a introduit un système de stationnement dit « à macarons », permettant à nos habitants et entreprises, sous certaines conditions, de se stationner sans limite de temps dans les zones bleues.

Constatant le nombre limité de déplacements internes et le nombre relativement important de places disponibles sur le territoire communal, avec parallèlement un déséquilibre en termes de nombre de places pour la zone dite du « centre du Village », notre Conseil administratif a déposé une demande auprès de la Direction générale des transports, afin de n'avoir plus qu'une seule et unique zone de stationnement à Chêne-Bougeries, à disposition de tous ses résidents.

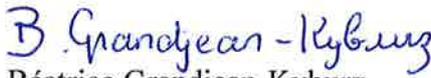
Favorable à notre requête, la Direction générale des transports a publié un arrêté dans la Feuille d'avis officielle de Genève du 26 septembre, prévoyant la suppression de la distinction entre les différents secteurs de stationnement à Chêne-Bougeries.

Cet arrêté est désormais entré en force : les quatre zones de stationnement ont été réunies.

Les détenteurs d'un macaron peuvent d'ores et déjà se stationner sur toutes les zones de la commune. Les macarons en vigueur seront remplacés par « un macaron 12 », lors de leur renouvellement, par la Fondation des parkings.

Nos vifs remerciements vont par ailleurs aux services de l'Etat, la Direction générale des Transports, ainsi qu'à la Fondation des parkings, qui, avec efficacité et pragmatisme, ont accepté d'améliorer, très rapidement et par deux fois, notre nouveau plan de stationnement, afin que ce dernier corresponde au mieux aux intérêts de nos communiens.

Vous remerciant de votre attention, je vous prie de croire, chères habitantes et chers habitants de Chêne-Bougeries, à l'expression de ma sincère considération


Béatrice Grandjean-Kyburz
Conseillère administrative déléguée

Pour plus d'information : service Prévention et sécurité; 022 869.17.56; apm@chene-bougeries.ch

